

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

	Extrait du registre des délibérations	Délibération n° D20241202-02
	De la commune D'USSON EN FOREZ	Du 12 février 2024 RÉSEAU DE CHALEUR AFFECTATION DES RÉSULTATS 2023

Nombre de membres		Date de la convocation		05.02.2024
Afférents au conseil municipal	15	Date d'affichage		05.02.2024
En exercice	15			
Qui ont pris part à la délibération	11	Pouvoir	4	

L'an deux mille vingt-quatre, le douze du mois de février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Hervé BÉAL - maire

Étaient présents : BEAL H - FOLLEAT J - GALLON M - RIVAL N - DELORME D - MAILLET-BERT P - CHATAING P - BONNEVAUX V - PITAVY A - DAURELLE T - JOUMARD-DESSALCES S - SIBAUD-BUSSAC L - PAULET N - MAURICE M - BOUREILLE C (11)

Absents : RIVAL N - MAILLET-BERT P - PITAVY A - PAULET N (4)

Secrétaire : Josette FOLLÉAT

RÉSEAU DE CHALEUR**AFFECTATION DES RÉSULTATS 2023**

Après avoir examiné le compte financier unique statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023, le conseil municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit, par **14 pour - 0 contre - 0 Abstention**

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-3 786,65
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	0,00
c. Résultats antérieurs reportés	22 684,70
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)	18 898,05
(si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé du signe + ou -)	0,00
D 001 (si déficit)	
R 001 (si excédent)	
f. Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé du signe + ou -)	0,00
Besoin de financement = e + f	0,00
AFFECTATION (2) = d.	18 898,05
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0,00
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	0,00
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :0,00	18 898,05
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

Fait à Usson en Forez, le 13 février 2024.



Hervé BÉAL, Maire

Josette FOLLÉAT, secrétaire de séance